

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHÉ :

**FOURNITURES DE MATERIAUX ET MATERIEL POUR
L'ABREUUREMENT AU PRE, LE FRANCHISSEMENT DE COURS
D'EAU ET LA POSE DE CLÔTURES**

MAITRE D'OUVRAGE :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÉZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
15 avenue du général de Gaulle
19 260 Treignac
Tel : 05 19 67 01 03
Courriel : amenagement@ccv2m.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes

CADRE DE LA CONSULTATION :

**ACCORD-CADRE FIXANT LES STIPULATIONS
CONTRACTUELLES ET EXECUTE AU MOYEN DE BONS DE
COMMANDE
MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE LA PRESTATION ET OBJECTIFS.....	3
Article 1.1 : Contexte.....	3
Article 1.2 : Objectifs.....	3
ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FOURNITURES	3
LOT 1	3
LOT 2	3
LOT 3	4
LOT 4	4

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15 avenue du général de Gaulle – 19260 Treignac

Représentant de la collectivité : Monsieur le Président

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE LA PRESTATION ET OBJECTIFS

Article 1.1 : Contexte

La Communauté de Communes met en œuvre en concertation avec la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté des actions de restauration et d'entretien des berges, de restauration de la continuité écologique et d'aménagements en parcelles agricoles, afin d'améliorer la qualité des ruisseaux et rivières du territoire. Ces actions sont notamment menées dans le cadre d'un contrat territorial (contrat Sources en action) signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et bénéficient de subventions de différents partenaires. Ce programme de 5 ans concerne le bassin versant de la Vienne, soit les communes de Peyrelevade, Saint Setiers, Millevaches, Tarnac, Toy-Viam.

Article 1.2 : Objectifs

Dans le cadre de ce programme, la réduction des dégradations du lit et des berges des ruisseaux en contexte agricole fait partie des objectifs prioritaires : il s'agit d'aménager des points d'abreuvement, des passages à gué, ponceaux ou passerelles, ainsi que de mettre en défens les berges, permettant de limiter le piétinement du bétail et les traversées de tracteurs.

Pour ces différents aménagements, du matériel adapté est nécessaire. Ces fournitures sont ensuite mises en place directement par l'exploitant agricole.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FOURNITURES

LOT 1

Les fournitures concernées doivent servir à l'aménagement de différents types d'abreuvement au pré (par captage ou pompage de l'eau des ruisseaux) et de mise en défens :

- abreuvoirs gravitaires constitués d'un bac, de tuyaux et d'une prise d'eau ;
- pompes de prairies ;
- clôtures.

Les différents éléments constitutifs de ces aménagements sont prévus au BPU et sont choisis en concertation avec l'exploitant agricole, pour s'adapter à ses pratiques et aux parcelles concernées.

Les produits du BPU proposés par le titulaire et qui seraient différents de ceux demandés par la Communauté de Communes doivent être de qualité équivalente et remplir les caractéristiques techniques demandées.

LOT 2

Les matériaux de carrière serviront principalement à la création de passages à gué, de descentes aménagées, ou pour l'empierrement des abords des bacs gravitaires dans les parcelles agricoles.

La dimension des granulats sera déterminée dans chaque bon de commande.

Le point de livraison sera la plupart du temps au plus près du chantier. Il s'agira parfois de cours de ferme, ou d'endroits difficiles d'accès pour des semi-remorques. Pour ces raisons, ainsi que pour les quantités envisagées par chantier, la livraison par camion 6X4 sera privilégiée. La livraison en 8x4 pourra être envisagée pour des tonnages plus importants.

LOT 3

Les éléments en bois pourront servir à la construction de passerelle dans leur intégralité, ou uniquement des tabliers. Ils pourront également servir à la réalisation de socles pour l'installation de pompes de prairies, à des coffrages pour la réalisation d'éléments en béton. Les bois comprendront un minimum d'aubier (5 à 10 % maximum).

LOT 4

Il s'agira de pont-cadre en béton, de buse en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) de diamètre moyen 600 mm à gros 2000 mm, notamment pour la réalisation de franchissement de cours d'eau. Le mortier, le sable et les graviers serviront à la construction de tablier de passerelle, plot de fixation de pompe de prairie et des poutres des passerelles. Parfois, des géotextiles imperméables seront utilisés pour la création de passage à gué. Des poutrelles métalliques seront utilisées comme poutres de passerelle.